Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_068-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LARIVEN Yannick est élu secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2025_068– OBJET : Budget principal 2025- Décision modificative

Rapporteur : DUPE Stephan

Vu le budget principal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits nécessaires pour effectuer des écritures d'ordre.

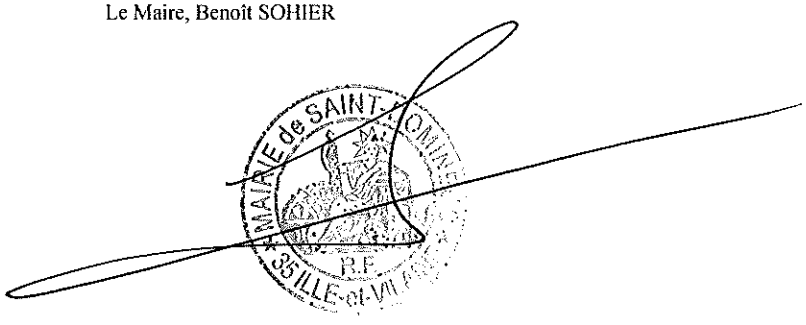
Régularisation du compte 238 pour une intégration de travaux d'éclairage public :
Dépenses
21538-041 + 26552,82

Recettes
238-041 + 26552,82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- **Valide** la décision modificative présentée ci-dessus

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502651-20251215-D2025_068-DE

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Yannick LARIVEN

